

31 octobre 2019

URI CFDT PACA CRHH 31/10/2019

D'abord je voudrais me féliciter de la signature de la première convention logement des saisonniers en PACA, entre l'Etat et la commune. Celle-ci s'est déroulée hier à Montgenèvre dans les Hautes-Alpes. D'autres communes touristiques, des Hautes-Alpes, y compris dans le périmètre de la loi montagne 2 devraient s'ajouter d'ici la fin de l'année. Pour autant, je réitère notre demande de mettre tout en œuvre pour que la loi puisse s'appliquer dans les autres départements de la région qui sont concernés par la loi montagne.

La CFDT regrette le peu de documents mis en ligne. En effet, concernant les LLS nous n'avons pas la situation à ce jour et par département de la réalisation des objectifs fixés lors du CRHH de février dernier. Le document concernant les LLS ne permet pas un éclairage objectif de la situation, d'autant que le redéploiement proposé est sujet à discussion et nous demandons des précisions.

Nous pouvons voir que l'objectif de plus de 30% de PLAI est toujours d'actualité à part dans certains départements.

Nous pensons que nous sommes loin des objectifs. Cette situation née des relations tendues entre le monde HLM et l'Etat ne favorise pas les synergies constatées les années précédentes. D'ailleurs dès les premiers signes de tension et de remise en cause du modèle du logement social en France la CFDT a été solidaire des bailleurs sociaux et nous le sommes toujours. Néanmoins, cette situation de baisse de réalisation de logements sociaux est inquiétante car elle pénalise nos concitoyens et cette situation est encore plus dure pour les personnes à revenus très modestes. Nous connaissons une crise sans précédent en PACA avec un manque de logements sociaux très important. Plusieurs villes dont Marseille connaissent des situations dramatiques en termes d'insalubrité et d'indignité. Nous devons réagir et répondre à l'intérêt général. Une réponse quantitative et qualitative est impérieuse à nos yeux. Nous attendons avec une certaine anxiété le bilan 2019,

Concernant le point SRU, nous pensons que les exceptions doivent être les plus objectives possible au regard des évolutions. Nous pensons qu'il peut y en avoir. Nous attendrons la présentations afin de nous positionner.

Je finirai mon propos sur le PACTE DU POUVOIR DE VIVRE. Ce pacte rassemble 50 Organisations, syndicats, fondations et associations. Plusieurs participants signataires de ce pacte sont dans la salle. Au travers de ce pacte nous avons interpellé le Gouvernement pour améliorer le projet de loi de finance 2020. Ces propositions sont incluses dans les 66 propositions qui sont partagées par les 50 signataires. Certaines concerne le logement et c'est pour cela que j'interpelle le CRHH.

Il s'agit :

1 action et 7 mesures,